

**RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2007 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE
RÈGLEMENT 18-1997 DÉTERMINANT LES JOURS ET LES HEURES DES
SÉANCES DU CONSEIL.**

ATTENDU QUE la Municipalité désire remplacer le règlement numéro 18-1997 à l'effet de modifier les jours et les heures des séances du conseil;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné régulièrement à la séance de ce conseil tenue le 10 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller M. Stéphane Moreau, appuyé par le conseiller M. Jean-Claude Rodrigue;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il soit ordonné, statué et décrété par le présent règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le présent règlement est identifié par le numéro 11-2007 et s'intitule « Règlement déterminant les jours et les heures des séances du conseil ».

ARTICLE 2

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement remplace tout règlement précédent ayant pour objets les jours et les heures des séances du conseil.

ARTICLE 4

Le conseil décrète qu'à compter du mois de novembre 2007, les séances ordinaires du conseil de la municipalité de La Conception auront lieu comme suit, et ce, à compter de dix-neuf heures trente (19h30) :

- pour les mois de janvier à décembre inclusivement : le deuxième lundi du mois.

Si le jour fixé pour une séance ordinaire se trouve être un jour de fête, la séance sera tenue le jour juridique suivant, et ce, conformément à la Loi.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Carine Lachapelle,
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Gilles Bélanger,
Maire

Avis de motion : 10 septembre 2007
Adoption du règlement : 9 octobre 2007
Avis public d'entrée en vigueur : 12 octobre 2007